

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 2 mai 2016, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2016-05-140

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 avril 2016 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 11 avril 2016 ;
 - 3.3. Séance extraordinaire du 19 avril 2016 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 avril 2016 ;
8. États comparatifs semestriels des revenus et dépenses ;
9. Gestion administrative ;
 - 9.1. Nomination d'un vérificateur ;
10. Avis de motion ;
 - 10.1. Règlement no 281-2016 de concordance relatif à l'agrandissement du parc industriel et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016) ;
 - 10.2. Règlement no 283-2016 décrétant l'acquisition d'un camion unité d'urgence ;
11. Adoption de règlements ;
 - 11.1. Règlement no 277-2016 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux ;
 - 11.2. Règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation de l'eau potable ;

- 11.3. Règlement no 282-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et modifiant le règlement no 200-2009 ;
- 12. Demande de soumissions ;
 - 12.1. Acquisition - camion unité d'urgence ;
- 13. Inspection municipale ;
 - 13.1. Travaux à autoriser ;
- 14. Inspection en bâtiments ;
 - 14.1. Émission des permis ;
 - 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
- 15. Sécurité incendie ;
 - 15.1. Demande du directeur ;
 - 15.2. Rapport annuel 2015 ;
- 16. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 16.1. Demandes de dérogation mineure ;
 - 16.1.1. Ferme Larose et Frères inc. ;
 - 16.1.2. Madame Francine Blais ;
- 17. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 17.1. Demande d'autorisation ;
 - 17.1.1. Monsieur Hervé Audet ;
- 18. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 18.1. Compensations agricoles ;
 - 18.2. Mandat d'honoraires professionnels ;
 - 18.2.1. Consultation technique ;
 - 18.2.2. Conseiller juridique ;
 - 18.3. Autorisation de branchement temporaire - eau potable ;
 - 18.4. Embauche d'un employé surnuméraire ;
- 19. Demande de subvention ;
 - 19.1. Budget discrétionnaire au député provincial ;
- 20. Divers ;
- 21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-05-141 3.1. Séance ordinaire du 4 avril 2016

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2016-05-142 3.2. Séance extraordinaire du 11 avril 2016

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

3.3. Séance extraordinaire du 19 avril 2016

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2016-05-143

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens questionnent relativement à la location de salles au Centre multifonctionnel pour les organismes à but non lucratif, la confidentialité et l'éthique pour les membres du comité consultatif d'urbanisme et les bornes sèches sur le territoire. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2016-05-144

Unir pour grandir en Nouvelle-Beauce - colloque enfance-jeunesse 2016

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un représentant à participer au colloque enfance-jeunesse 2016 organisé par Unir pour grandir en Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 19 mai 2016 à Sainte-Marie, au coût de trente dollars (30,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2016-05-145

Les Journées de la culture - proclamation

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Isidore et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la municipalité de Saint-Isidore porte à la culture.

Adoptée

2016-05-146 **Association des directeurs municipaux du Québec - congrès 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin 2016 à Québec, au coût de cinq cent soixante-dix-huit dollars et trente-deux cents (578,32 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2016-05-147 **Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales» - rencontre du regroupement régional de Chaudière-Appalaches**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur des travaux publics ainsi que le directeur adjoint du service de sécurité incendie à participer à la rencontre du regroupement régional de Chaudière-Appalaches organisée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales», qui se tiendra le 26 mai 2016 à Scott, au coût total de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$), incluant le dîner.

Adoptée

Le conseil convient de :

- confirmer à Ferme Jean-Guy Larose inc. que leur projet de construction ne correspond pas au profil du parc industriel ;
- transférer au comité consultatif d'urbanisme la demande de modification au règlement no 07-94 et au comité des loisirs la formation sur l'organisation d'événements populaires municipaux ;
- aviser les résidents concernés que les réparations d'une portion de la rue Deschamps n'ont pas été prévues lors du processus budgétaire 2016 ;
- prendre note de la participation d'un représentant au Souper annuel des jeunes gens d'affaires de La Nouvelle-Beauce et au tournoi de golf organisés par Développement économique Nouvelle-Beauce, au déjeuner-conférence de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, à la cérémonie du dévoilement des réalisations dans le projet communautaire «Au cœur de notre rivière Chaudière», à la visite pastorale de l'Unité Nouvelle-Beauce, au tournoi de golf de la Fondation Le Crépuscule, à une rencontre sur les problématiques en matière de protection de l'environnement organisée par la Fédération de

l'UPA de la Chaudière-Appalaches, à la revue annuelle du Corps de cadets 2898 Sainte-Marie et ce, aux frais des participants, s'il y a lieu ;

- laisser toute latitude pour assister au vernissage de l'artiste Linduska le 9 mai, au Relais pour la vie les 28 et 29 mai, à la séance du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le 5 mai, au dévoilement des octrois de Opération Enfant Soleil à 20 organismes de la région de Québec le 3 mai.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- assemblée générale annuelle du Carrefour Action municipale et famille le 3 juin 2016 à Granby ;
- candidatures au prix À part entière.

6. COMPTES À PAYER

2016-05-148 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LE CHÈQUE NO 12145 À LEQUEL LA CONSEILLÈRE CAROLE BROCHU DÉCLARE SA DISSIDENCE

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2163 à 2179 inclusivement, les chèques nos 12134 à 12197 inclusivement (le chèque no 12143 étant annulé) et les salaires, totalisant cent quatre-vingt-trois mille quatre cent neuf dollars et soixante-quatorze cents (183 409,74 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 AVRIL 2016

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 avril 2016.

8. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

9. GESTION ADMINISTRATIVE

2016-05-149 **9.1. Nomination d'un vérificateur**

ATTENDU QUE la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., a expédié à la municipalité de Saint-Isidore une offre de services pour l'audit des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et la préparation du rapport financier pour l'année 2016, selon les normes présentement en vigueur ;

ATTENDU QUE des modifications futures majeures de la présentation de l'information municipale pourraient modifier les honoraires ;

ATTENDU QUE les membres du conseil, après étude de ladite offre, constatent que la proposition est conforme à leurs attentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., pour l'audit des états financiers, de l'état établissant le taux global de taxation et la préparation du rapport financier au coût de douze mille neuf cent trente-quatre dollars et soixante-neuf cents (12 934,69 \$), pour l'année 2016, incluant les taxes.

QUE tout mandat spécial ou travaux de comptabilité additionnels jugés nécessaires, tel que mentionné dans l'offre de service datée du 11 avril 2016, et ce, après entente entre les parties, seront facturés au taux horaire de cent cinq dollars et soixante-dix-sept cents (105,77 \$), incluant les taxes.

Adoptée

10. AVIS DE MOTION

10.1. Règlement no 281-2016 de concordance relatif à l'agrandissement du parc industriel et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016)

Avis de motion est déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 281-2016 de concordance relatif à l'agrandissement du parc industriel et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016)

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Diane Rhéaume,
Conseillère

10.2. Règlement no 283-2016 décrétant l'acquisition d'un camion unité d'urgence

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 283-2016 décrétant l'acquisition d'un camion unité d'urgence.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,
Conseillère

11. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1. Règlement no 277-2016 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux

Sujet reporté.

11.2. Règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation de l'eau potable

Sujet reporté.

2016-05-150

11.3. Règlement no 282-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et modifiant le règlement no 200-2009

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a l'obligation d'adopter aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 un règlement par lequel elle impose une taxe pour ledit financement, et ce, conformément aux articles 244.68 et 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification, l'obligation est faite à toute municipalité d'adopter et de transmettre un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 282-2016 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 282-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et modifiant le règlement no 200-2009».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: TARIF

Le premier alinéa de l'article 3 «Tarif» du règlement no 200-2009 est abrogé et remplacé comme suit :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté ce 2 mai 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

12. DEMANDE DE SOUMISSIONS

12.1. Acquisition - camion unité d'urgence

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

2016-05-151

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard le 26 mai 2016, 14 h 00.

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

2016-05-152

13.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Inspection télévisée

Rue Sainte-Geneviève (hauteur du 227) 379,42 \$
Fournisseur : Les Entreprises Claude Boutin

Chlorure de calcium en flocons

11 tonnes métriques incluant l'épandage 8 738,00 \$
Fournisseurs : Sel Warwick
Transport Mario Giguère

Ponceaux

Rang de la Grande-Ligne (à la hauteur du 57) 15 239,94 \$
Rang Dalhousie est 6 731,79 \$
Route Larose nord 13 045,06 \$*
Rue Sainte-Geneviève (à la hauteur du 255) 40 167,67 \$
Fournisseurs : Entrepreneurs locaux et spécialisés

Nettoyage de fossé

Intersection rue Sainte-Geneviève/rang de la Grande-Ligne 2 529,45 \$
Fournisseurs : Entrepreneurs locaux

*QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'avril 2016.

14.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2016.

15. SÉCURITÉ INCENDIE

2016-05-153 15.1. Demande du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Défi Gratte-ciel

Commandite (participation à titre personnel
de 4 pompiers incluant dépenses) 400,00 \$

Points d'eau Couture et Parent (bornes sèches)

Certificat d'autorisation au MDDELCC 569,00 \$
Fournisseur : Ministre des Finances

Adoptée

15.2. Rapport annuel 2015

Le conseil prend acte du rapport annuel 2015 du directeur du service incendie.

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demandes de dérogation mineure

2016-05-154 16.1.1. Ferme Larose et Frères inc.

ATTENDU QUE Ferme Larose et Frères inc. est propriétaire des lots 3 028 534 et 3 028 535 au cadastre du Québec, situés sur le rang de la Grande-Ligne à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE Ferme Larose et Frères inc. a déposé une demande de dérogation mineure afin d'émettre un avis de projet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs aux fins d'agrandissement d'un poulailler avec augmentation des unités animales ;

ATTENDU QUE les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs par rapport aux maisons d'habitation avoisinantes sont inférieures à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Maison d'habitation no 135	152,3 m	46 m
Maison d'habitation no 136	152,3 m	59 m

ATTENDU QUE Ferme Larose et Frères inc. a obtenu l'autorisation des propriétaires contigus ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par Ferme Larose et Frères inc. relativement à l'agrandissement d'un poulailler avec augmentation des unités animales, sur les lots 3 028 534 et 3 028 535.

Adoptée

2016-05-155

16.1.2. Madame Francine Blais

ATTENDU QUE madame Francine Blais est propriétaire du lot 3 029 586 au cadastre du Québec, d'une superficie de neuf mille quatre cent soixante-douze mètres carrés et quatre dixièmes (9 472,4 m.c.), situé au 2060 rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE madame Blais désire procéder au lotissement dudit lot afin de séparer le terrain en deux (2) lots, soit un (1) pour la résidence existante et le deuxième pour vendre, les normes relatives à la superficie et/ou à la profondeur des terrains ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
<u>Superficie</u>		
<u>Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain</u>		
Lot avec résidence existante	3 700 m.c.	2 757,1 m.c.
<u>Profondeur</u>		
<u>Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain</u>		
Lot à vendre	60 m. min.	53 m

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par madame Francine Blais, relativement au lotissement du lot 3 029 586.

Adoptée

17. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

17.1. Demande d'autorisation

2016-05-156 17.1.1. Monsieur Hervé Audet

CONSIDÉRANT QUE Ferme Hervé Audet inc. est propriétaire des lots 3 028 180 et 3 028 671 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt mètres carrés (276 480 m.c.), situés dans le rang Saint-Pierre à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hervé Audet est propriétaire du lot 3 028 669 au cadastre du Québec, d'une superficie de quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois mètres carrés et six dixièmes (4 983,6 m.c.) situé dans le rang Saint-Pierre à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hervé Audet désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de lotir, au moyen d'un acte d'aliénation en sa faveur, et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles accessoires, une partie du lot 3 028 180, propriété de Ferme Audet inc., d'une superficie approximative de sept cent trente-trois mètres carrés et sept dixièmes (733,7 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, monsieur Audet céderait en faveur de Ferme Hervé Audet inc. une partie du lot 3 028 669, d'une superficie identique ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Hervé Audet auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles accessoires d'une partie du lot 3 028 180.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

18. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

18.1. Compensations agricoles

Sujet reporté.

18.2. Mandat d'honoraires professionnels

2016-05-157 18.2.1. Consultation technique

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Groupe Genycan à assister la municipalité de Saint-Isidore dans la gestion de certaines situations spécifiques pouvant survenir dans le cadre du projet d'eau potable et d'eaux usées, au taux horaire de cent trois dollars et

quarante-huit cents (103,48 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 25 avril 2016.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-05-158

18.2.2. Conseiller juridique

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Beauvais, Truchon, s.e.n.c.r.l. à représenter la municipalité de Saint-Isidore dans des dossiers en droit municipal dans le cadre du projet d'eau potable et d'eaux usées, au taux horaire suivant, incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 29 avril 2016 :

- Me Mathieu Ayotte 195,46 \$
- Me Daniel Têtu 310,43 \$

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

18.3. Autorisation de branchement temporaire - eau potable

2016-05-159

ATTENDU QUE madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard sont propriétaires des lots 4 243 143 et 4 243 144 situés sur la route Coulombe ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est en attente des approbations requises afin de concrétiser le projet d'eau potable et d'eaux usées dans certains secteurs ciblés sur le territoire ;

ATTENDU QUE madame Morin et monsieur Lessard demandent l'autorisation à ce que la résidence à construire sur le lot 4 243 143 s'approvisionne temporairement en eau émanant du puits qui dessert celle déjà construite sur le lot adjacent 4 243 144, étant les mêmes propriétaires, jusqu'à ce que le prolongement de la rue du Parc soit incessamment desservi par le projet d'alimentation et distribution en eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard à approvisionner temporairement en eau l'immeuble situé sur le lot 4 243 143 à partir du puits situé sur le lot 4 243 144.

QUE le conseil mandate l'inspecteur en bâtiments à émettre un permis à cet effet, et ce, aux conditions émises dans l'entente signée entre les parties.

Adoptée

2016-05-160

ATTENDU QUE 9145-4256 Québec inc. est propriétaire des lots 5 556 022, 5 556 023, 5 556 026, 5 556 027, 5 556 030 et 5 556 031 situés dans la rue des Mésanges ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est en attente des approbations requises afin de concrétiser le projet d'eau potable et d'eaux usées dans certains secteurs ciblés sur le territoire ;

ATTENDU QUE 9145-4256 Québec inc. demande l'autorisation d'implanter un puits artésien sur le lot 5 556 027 afin de fournir temporairement de l'eau potable aux futurs résidents des lots ci-haut mentionnés, lequel puits sera relié à chaque immeuble par une seule pompe ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise 9145-4256 Québec inc. à implanter un puits artésien sur le lot 5 556 027 afin de fournir temporairement de l'eau potable aux futurs résidents des lots 5 556 022, 5 556 023, 5 556 026, 5 556 027, 5 556 030 et 5 556 031 situés dans la rue des Mésanges.

QUE le conseil mandate l'inspecteur en bâtiments à émettre un permis de construction et ce, aux conditions émises dans l'entente signée entre les parties.

Adoptée

2016-05-161 18.4. Embauche d'un employé surnuméraire

ATTENDU QUE les travaux relatifs au projet d'eau potable et d'eaux usées sont prévus débuter incessamment ;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un relevé de l'ensemble du territoire visé par les travaux, localiser les futures entrées de service ainsi que les bornes de terrain en place ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'une ressource supplémentaire afin de mener à terme le projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche d'un employé surnuméraire pour une durée approximative d'un (1) mois, soit madame Cindy Guillemette, afin de procéder à un relevé de l'ensemble du territoire visé par le projet d'eau potable et d'eaux usées, et ce, selon la politique en vigueur à la municipalité.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

19. DEMANDE DE SUBVENTION

2016-05-162 19.1. Budget discrétionnaire au député provincial

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a établi dans l'exercice budgétaire un montant totalisant trois cent soixante-cinq mille dollars (365 000,00 \$) pour la réalisation de certains projets relativement au transport, notamment :

- | | |
|---|---------------|
| • revêtement mécanisé de la chaussée | 100 000,00 \$ |
| • rechargement de routes et pulvérisation | 200 000,00 \$ |
| • ponceau | 65 000,00 \$ |

ATTENDU QUE le conseil fait face régulièrement à des dépenses imprévues ayant pour effet de compromettre fortement la concrétisation desdits projets et ainsi entraîner la détérioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la participation financière substantielle de la part du gouvernement devient par conséquent indispensable ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au député provincial monsieur André Spénard une subvention, à même le budget discrétionnaire et relativement aux travaux précités, au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

Adoptée

20. DIVERS

Aucun sujet.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2016-05-163

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce 6 juin 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
